
**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

15 décembre 2009
Français
Original: anglais

Session de 2009
Genève, 12 et 13 novembre 2009
Point 12 de l'ordre du jour
Examen et adoption du document final

Rapport final

Rectificatif

1. Modification sans objet en français
2. *Paragraphe 16, ligne 2*
Au lieu de Policy lire Diplomacy
3. *Paragraphe 32, lignes 5, 7, 8 et 9*
Après sur le respect des dispositions, ajouter et à désigner des experts nationaux en vue de leur inclusion dans le pool d'experts.
Supprimer La Réunion a aussi encouragé les Hautes Parties contractantes à désigner des experts nationaux en vue de leur inclusion dans le pool d'experts.
4. *Paragraphe 38, lignes 5 et 6*
Au lieu de réunion suivante des États parties
Lire réunion suivante des Hautes Parties contractantes.